

CONTRAT D'OBJECTIFS
entre
Le collège Foch à Haguenau
représenté par **Madame le principal**
et
L'académie de Strasbourg
représentée par **Madame le recteur de l'académie**

Se référant :

- à l'article 36 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 et à ses textes d'application (décret n° 85-924 modifié),
- aux résultats de l'auto-évaluation par l'établissement.

Soucieuses d'une action pédagogique et éducative efficace et cohérente au bénéfice des élèves de l'établissement ; les deux parties s'accordent sur les trois objectifs prioritaires suivants. Ils sont valables pour la période 2012-2015. Des avenants pourront être rédigés.

OBJECTIF n° 1 : Développer la motivation pour l'école et la maîtrise de son parcours d'orientation

Si le taux de passage en 2^{nde} du collège est supérieur au niveau académique, on constate encore un taux important d'élèves non affectés à l'issue de l'année scolaire et des demandes en CAP trop nombreuses. Il s'agira de garantir un suivi adapté et de valoriser les compétences des élèves pour que chacun soit complètement maître de son orientation.

Indicateurs retenus	Valeurs en début de contrat	Valeurs cibles en fin de contrat
Taux d'accès en 2 ^{nde} GT	62% (+2 points / académie)	65%
Taux de non affectés en juin	22%	< 8%
Taux d'orientation en CAP	14%	8%
Taux d'élèves bénéficiant du PMDF ou webclasser	15%	75%

OBJECTIF n° 2 : Favoriser la réussite scolaire

Les taux de réussite au DNB et de validation du socle commun en fin de 3^{ème} sont en retrait par rapport aux niveaux académiques. Il conviendra de rapprocher les résultats des élèves des moyennes de l'académie en utilisant les dispositifs permettant d'accompagner efficacement les élèves, notamment l'accompagnement éducatif et les projets innovants.

Indicateurs retenus	Valeurs en début de contrat	Valeurs cibles en fin de contrat
Taux de réussite au DNB : écart au taux académique	74.6% -12 points / académie	87% 0 point
Taux de validation du socle commun: écart au taux académique	77% -9 points / académie	87% 0 point
Taux d'élèves en accompagnement éducatif	38%	45%
Nombre de classes avec des actions innovantes	2	8

OBJECTIF n° 3 : Harmoniser les pratiques avec le premier degré et le Lycée pour mieux accompagner les élèves

La réussite des élèves en collège suppose de développer des liaisons solides avec les écoles élémentaires et le lycée. Les actions communes de formations et l'harmonisation des pratiques doivent contribuer à la lutte contre l'échec dès la 6^{ème} et soutenir la politique d'orientation des élèves.

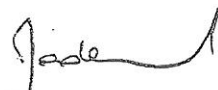
Indicateurs retenus	Valeurs en début de contrat	Valeurs cibles en fin de contrat
Taux de validation du palier 2 du socle commun à l'issue de la 6 ^{ème}	-	80%
Taux d'élèves en tutorat ou accompagnement personnalisé	25%	50%
Nombre d'actions communes premier degré/collège	3	6
Nombre d'actions communes collège / lycée	3	5

L'établissement et l'académie mobiliseront toutes les ressources qui sont les leurs pour faciliter l'atteinte des objectifs.

Dans le cadre du dialogue de gestion et de performance, les deux parties s'accorderont sur les conditions de mise en œuvre du contrat et de son évaluation.

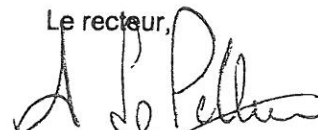
Fait à Haguenau, en trois exemplaires originaux, le

Le principal,



Edith Madenberg

Le recteur,



Armande Le Pellec Muller